



CONSEIL COMMUNAL N°10 DU 12 OCTOBRE 2017

SEANCE PUBLIQUE

- 1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 août 2017 – Approbation.

Administration générale

- 2.- Déclaration de politique communale.

- 3.- Intercommunales - Réattribution des mandats de Mme Valérie LAPLANCHE.

Délégués CC :

Marc LAMMERETZ => CHBAH
Marc LAMMERETZ => Interseniors
Alain-Gérard KRUPA => COPALOC

- 4.- Réattribution des mandats de Mme V. DEFRANG-FIRKET.

Délégués CC :

Charly THIELEN => AIDE
Marcel ROUFFART => INTRADEL
Cédric JADOT => UVCW
Marcel ROUFFART => COPALOC

Candidat administrateur : Charly THIELEN => CSN
Vérificateur aux comptes : Marcel ROUFFART => CAC

- 5.- SWDE – Désignation d'un représentant du Conseil communal en remplacement de M. M. LAMMERETZ.

SWDE : ~~Marc LAMMERETZ~~ => Alain-Gérard KRUPA

- 6.- Ethias – Désignation d'un représentant du Conseil communal en remplacement de M. M. LAMMERETZ.

ETHIAS : ~~Marc LAMMERETZ~~ => Alain-Gérard KRUPA

- 7.- Coude à Coude asbl - Désignation d'un représentant du Conseil communal en remplacement de M. C-H. THIELEN.

CAC : ~~Charly THIELEN~~ => Frédéric CRUNEMBERG
Vérificateur aux comptes : ~~Frédéric CRUNEMBERG~~ => Jean-Claude BARBIER

8.- Interseniors – Désignation d'un candidat administrateur.

Interseniors :

Candidat administrateur : ~~Fabien RIGO (MR Flémalle)~~ => Antoine DELFOSSE

9.- Conseil de police – Remplacement d'un membre effectif – Désignation de M. A-G. KRUPA.

*Conseil de Police : Effectif Marc LAMMERETZ et suppléant Benoît HONS
=> Alain-Gérard KRUPA*

10.- Immobilière publique - Désignation d'un représentant du Conseil communal en remplacement de M. M. LAMMERETZ et d'un candidat administrateur.

Immobilière publique : Délégué ~~Marc LAMMERETZ~~ => Dany CUYPERS et Candidat administrateur ~~Marc LAMMERETZ~~ => Dany CUYPERS

11.- Sanctions administratives - Protocoles d'accord avec le Procureur du Roi.

Des décisions de sanctions administratives ayant été attaquées sur la forme dans certaines communes, faute d'avoir été affichées après une décision du Conseil communal, les protocoles d'accords mis à jours sont proposés au vote du Conseil communal avant d'être transmis au Procureur du Roi.

Enfance

12.- Renouvellement de la Commission Consultative de l'Accueil (CCA) – Composante "représentants du Conseil communal".

Il s'agit de désigner les représentants du Conseil communal afin de mettre à jour la composition de la Commission consultative de l'accueil.

- **MR** : Représentant effectif : Charles-Henri Thielen
Représentant suppléant : Françoise de Laminne de Bex
- **PS** : Représentant effectif : Benoît Hons
Représentant suppléant : Dany Cuypers
- **IC-Cdh** : Représentant effectif : Frédéric Crunemberg
Représentant suppléant : François Marcotty
- **Ecolo** : Représentant effectif : Amaury Renard
Représentant suppléant : François Pichault

13.- Aménagement de plaines de jeux - Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation de ce dossier.

Le dossier consiste en l'aménagement de quatre plaines de jeux localisées de la manière suivante :

- Plaine de jeux au hall omnisports de Rotheux pour les enfants de 2 à 10 ans
- Plaine de jeux multifonctions au hall omnisports de Rotheux en face de la piscine pour les enfants à partir de 6 ans
- Plaine de jeux pour les enfants de deux ans et + dans le quartier de l'Emulation, rue de la Paix
- Plaine de jeux pour les enfants de deux ans et + dans le quartier de l'Oseraie, rue des Lotus blancs.

Le marché global est estimé à 239.599,89 € TVAC divisé comme suit :

Lot 1 – Plaine de jeux au hall omnisports de Rotheux (2 à 10 ans) : 15.571,81 € TVAC

Lot 2 – Plaine de jeux multifonctions au hall omnisports de Rotheux en face de la piscine (à partir de 6 ans) : 93.604,00 € TVAC

Lot 3 – Plaine de jeux rue de la Paix (2 ans et +) : 67.680,87 € TVAC

Lot 4 – Plaine de jeux rue des Lotus blancs (2 ans et +) : 62.743,21 € TVAC

Le marché sera passé par procédure négociée directe avec publication préalable.

Il est important d'insister sur le fait que toutes les tranches d'âges jusqu'à l'adolescence sont représentées dans le présent projet.

Enseignement

14.- Désignation d'un auteur de projet pour l'isolation et la ventilation de l'école primaire et maternelle du Domaine – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation de ce dossier.

Pour l'école primaire, il s'agira d'élaborer le cahier spécial des charges relatif aux travaux.

Pour l'école maternelle, un audit énergétique et une étude pour l'isolation et la ventilation sont demandés avant d'établir le cahier spécial des charges relatif aux travaux (qui reprendra la solution la plus appropriée)

Le marché global est estimé à 30.000 € TVAC divisé comme suit :

Lot 1 – Ecole primaire : 10.000 € TVAC

Lot 2 – Ecole maternelle : 20.000 € TVAC

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

Patrimoine

15.- Vente de bois groupée 2017 cantonnement d'Aywaille – Exercice 2018.

Tous les 3 ans, la Région Wallonne, Division de la Nature et des Forêts du cantonnement d'Aywaille nous invite à participer à la vente de bois groupée. La vente de l'année passée s'est clôturée avec un lot invendu. Notre lot invendu de l'an passé est donc remis en vente le 06/10/2017 à Remouchamps. Conformément au code forestier, le Conseil communal doit approuver la participation à cette vente.

16.- Vente de bois groupée 2017 cantonnement de Liège – Exercice 2018.

Comme chaque année, la Région Wallonne, Division de la Nature et des Forêts du cantonnement de Liège nous invite à participer à la vente de bois groupée. La vente 2017, exercice 2018, aura lieu le 02/10/2017 à Ougrée. Notre commune est concernée par 7 lots de bois. Conformément au code forestier, le Conseil communal doit approuver la participation à cette vente.

Conventions d'occupation des bâtiments communaux

Différentes associations sportives et culturelles demandent chaque année une utilisation du préau ou de classes de l'école de Neuville Domaine afin d'y organiser leurs activités à Neupré. Ces locaux ne sont pas utilisés en dehors des heures scolaires et des heures de garderies et il est donc possible de mettre temporairement ces locaux à la disposition de ces associations sans interférer avec la destination des lieux et en assurant une certaine productivité à ce bien.

Conformément au CDLD il appartient au Conseil communal d'arrêter les conditions de tous les usages des propriétés et droits de la commune et de régler tout ce qui est d'intérêt communal. Les conventions d'occupation à titre précaire suivantes sont donc soumises au Conseil.

17.- Adaptation de la convention d'occupation à titre précaire de locaux de l'école communale de Neuville Domaine par l'Académie de Karaté Neupré asbl.

Suite au succès grandissant des activités de l'asbl Karaté, une adaptation de leur convention par l'ajout d'une tranche horaire est ainsi proposée.

18.- Convention d'occupation à titre précaire de locaux de l'école communale de Neuville Domaine par le groupe de théâtre "Eclats de dire".

Un groupe de théâtre fait partie de ces usagers. Ce groupe de théâtre rassemblant des cours et répétitions pour adolescents et adultes utilise des classes de l'école les mercredis et vendredis soirs sans interférence avec les autres activités qui s'y déroulent.

Conformément au CDLD il appartient au Conseil communal d'arrêter les conditions de tous les usages des propriétés et droits de la commune et de régler tout ce qui est d'intérêt communal. Le projet de décision contenait la possibilité d'une mise à disposition gratuite ou payante. Par souci de cohérence, il est proposé un prix de 5€ par heure d'occupation.

Finances

19.- Procès-verbal de caisse du receveur - du 01/01/2017 au 30/06/2017.

20.- Taxe sur l'impôt des personnes physiques - Exercice 2018 - Vote.

Montants inchangés (8,5% IPP)

21.- Taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2018 - Vote.

Montants inchangés (2.800 centimes additionnels)

22.- Taxe sur la collecte et le traitement des immondices - Exercice 2018 - Vote.

Montants inchangés :

Isolés : 71€ , Ménages : 105€, sacs 60l : 1€, sacs 30l : 0,50€

Réduction : 6€/enfant à charge < 18 ans, -50% commerçants contrat conteneur

23.- Taxe sur la publicité à caractère commercial - Exercices 2018 et 2019 - Vote.

Nouveau règlement regroupant 3 règlements existants avec des montants inchangés, à savoir :

- règlement sur la taxe sur les enseignes et publicités
- règlement sur la taxe sur les panneaux publicitaires
- règlement sur les panneaux directionnels

24.- Modification budgétaire - budget 2017 de la Régie Communale Ordinaire "Agence de Développement Local de Neupré".

25.- Modification budgétaire n°2 du budget 2017 ordinaire et extraordinaire - Approbation.

Sports

26.- Travaux de ventilation de la piscine, régulation du chauffage et relamping du hall omnisports de Rotheux – Avenant au marché de ventilation.

Il s'agit d'approuver l'avenant de 51.038,22 € TVAC relatif à ce marché de travaux attribué au montant de 340.987,41 € TVAC

Cet avenant, correspondant à une augmentation de 14,97 %, permet d'apporter diverses améliorations sur :

- Les réseaux de pulsion et d'extraction
- L'installation de chauffage
- Le réseau sanitaire d'eau chaude et froide
- La chaufferie (conformité incendie)

Régie des bâtiments

27.- Ancrage communal: construction d'un immeuble de commerces / appartements 4 rue des Deux Eglises - Approbation des conditions et du mode de passation.

Le dossier consiste en la démolition du bâtiment actuel de la rue des deux Eglises (la crèmerie) et en la reconstruction de deux commerces, deux logements de transit subsidiables par le SPW et de deux appartements.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation de ce marché de travaux.

Le marché global est estimé à 895.345 € TVAC.

Le marché sera passé par procédure ouverte.

Travaux

28.- Entretien et rénovation de voiries 2017 - Filets d'eau et cheminement piéton - Approbation des conditions et du mode de passation.

IL s'agit essentiellement d'un entretien des voiries du quartier de la Métairie, rues des Ramiers, Tesnière, Hêtre pourpre, Tronçon rue des Chartreux et Bonsgnée.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre de ce dossier estimé à 199.650,00 € TVAC. Il s'agit ici d'un marché de travaux repris au budget extraordinaire 2017.

Le mode de passation choisi est la procédure négociée avec publication.

29.- Plan d'investissement communal (PIC) 2017 – 2018 - Approbation des projets complémentaires proposés.

Suite à des modifications survenues dans la liste des projets initialement soumise par la Commune, il s'agit d'approuver trois projets complémentaires afin de constituer le Plan d'investissement communal couvrant la période 2017 – 2018 et portant sur le subside de travaux de voiries octroyés par le Service Public de Wallonie.

Est maintenu, le projet « égouttage et rénovation de la rue Butay » ;

Sont rajoutés, les projets :

- Raccordement des eaux usées du hall omnisport de Rotheux sur le collecteur du Butay
- Rénovation de voirie et égouttage de la rue Labay
- Rénovation de voirie et égouttage de la rue de l'Aubépine

Le subside disponible est de 161.112 € TVAC (financement de 50 % du projet)

Urbanisme

30.- Conseil d'Etat – Recours contre le permis d'urbanisme octroyé par le Gouvernement wallon pour la construction d'une maison d'habitation rue Aux Quatre Bonniers – Autorisation d'intervention volontaire.

Une demande de permis d'urbanisme relative à la construction d'une habitation rue aux Quatre Bonniers a été refusée par le Collège communal le 24 mai 2012.

Les demandeurs ont introduit un recours auprès du Gouvernement et le permis a été octroyé le 28 avril 2015.

Le Conseil communal du 28 mai 2015 a décidé d'autoriser la Commune à ester en justice par un recours au Conseil d'Etat contre la décision du Gouvernement wallon du 28 avril 2015.

Le Conseil d'Etat a annulé le 30 mars 2017 la décision du Gouvernement wallon du 28 avril 2015.

Le 4 mai 2017, le Gouvernement wallon a octroyé un nouveau permis d'urbanisme ;

Une riveraine a introduit un recours au Conseil d'Etat.

Afin de défendre les intérêts communaux, la Commune peut faire intervention volontaire au recours en annulation devant le Conseil d'Etat ;

Une décision du Conseil communal est nécessaire pour que la Commune puisse introduire une intervention volontaire dans le cadre de ce dossier ;

ADL

31.- Lancement d'une Opération de Développement Rural (ODR), établissement d'un PCDR (Programme Communal de Développement Rural) – Désignation d'un auteur de programme, approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Une **Opération de Développement Rural** est un **processus participatif**, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une **stratégie de développement durable pour leur territoire à un horizon de dix ans**.

Un **diagnostic** de la commune est établi sur la base d'une **étude socio-économique et d'une consultation citoyenne**. Ce diagnostic du territoire permet de définir des **enjeux** et des **objectifs** à atteindre en **mettant en œuvre des projets à court, moyen et long terme**. Tous les thèmes de la vie communale sont concernés: **social, associatif, économie, environnement, agriculture, mobilité, culture, communication...**

L'Opération de Développement Rural est décrite dans un document appelé **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)** dont le but est d'établir un plan d'action pour l'amélioration du cadre de vie des neupréens en concertation avec les neupréens.

Cette démarche, préconisée par notre Schéma de structure communal, comprend

- un accompagnement par un organisme agréé
- et l'établissement du programme par un bureau d'études, auteur de programme.

Le GREOVA a la possibilité de remplir la mission d'accompagnement gratuitement pour les communes membres dont nous faisons désormais partie. L'auteur de programme doit être désigné par le biais d'un marché public de services.

Par la présente décision, il s'agit de décider de mener une telle opération et de lancer le marché de service en vue de la désignation de l'auteur pour le futur PCDR.

Divers

32.- Titre honorifique des fonctions de Bourgmestre - M. Arthur CORTIS.

Il est proposé que le Conseil communal demande au Gouvernement wallon l'octroi du titre honorifique de la fonction de Bourgmestre pour Monsieur Arthur CORTIS.

33.- Motion relative à la publication des mandats par les conseillers communaux déposée par Cédric JADOT, Chef de groupe MR